CARSO - LABORATOIRE SANTÉ ENVIRONNEMENT HYGIÈNE DE LYON

Laboratoire Agréé pour les analyses d'eaux par le Ministère de la Santé



Edité le : 09/07/2021

Rapport d'analyse

Page 1 / 2

SIVOM ORB ET VERNAZOBRES

23 AVENUE JEAN JAURES **CAZOULS LES BEZIERS** 34370

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 2 pages.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.

Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Les paramètres co-traités aux laboratoires BIOFAQ (Accréditation 1-1674 portée disponible sur www.cofrac.fr) sont identifiés par (**).

Identification dossier:

LSF21-103991

Identification échantillon: LSE2107-34804-1

Analyse demandée par : ARS DT DE L'HERAULT

N° Analyse:

00270521

N° Prélèvement: 00270049

Nature:

Eau de distribution

Point de Surveillance :

CENTRE CAZOULS LES BEZIERS

Code PSV: 0000000630

Motif du prélèvement : CP

Localisation exacte:

Dept et commune :

34 CAZOULS-LES-BEZIERS

UGE:

0096 - S. ORB ET VERNAZOBRES - REGIE

Type d'eau:

T - EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

Type de visite:

D2

Type Analyse: D2.CP

SIVOM ORB ET VERNAZOBRES SIVOM ORB ET VERNAZOBRES

23 AVENUE JEAN JAURES 34370 CAZOULS LES BEZIERS

Nom de l'installation :

Nom de l'exploitant :

CAZOULS LES BEZIERS

Type: UDI

Code: 000554

Prélèvement :

Prélevé le 07/07/2021 à 12h23 Réception au laboratoire le 07/07/2021 à 16h02

Prélevé et mesuré sur le terrain par CARSO LSEHL / DAUDIN Félix

Prélèvement accrédité selon FD T 90-520 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de consommation

humaine

Flaconnage CARSO-LSEHL

Traitement:

OZONE+CHLORE

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises par le client qui sont antérieures à l'heure et la date de prélèvement.

Date de début d'analyse le 07/07/2021 à 16h02

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de QFRAC
lesures sur le terrain						

.../...

CARSO-LSEHL

Rapport d'analyse

Page 2 / 2

Edité le : 09/07/2021

Identification échantillon: LSE2107-34804-1
Destinataire: SIVOM ORB ET VERNAZOBRES

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	
Température de l'eau	11D2-CP	18.9	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne M_EZ008 v3		25	T#
pH sur le terrain	11D2-CP	7.9	-	Electrochimie	NF EN ISO 10523		6.5 9	#
Chlore libre sur le terrain	11D2-CP	0.34	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2			#
Chlore total sur le terrain	11D2-CP	0.38	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2		7	#
Bioxyde de chlore	11D2-CP	N.M.	mg/l ClO2	Spectrophotométrie à la glycine	Méthode interne M_EZ013			
Analyses physicochimiques Métaux								
Nickel total au 1er jet	11D2-CP	< 5	μg/l Ni	ICP/MS après acidification et décantation	NF EN ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	20		#
Plomb total au 1er jet	11D2-CP	7	μg/l Pb	ICP/MS après acidification et décantation	NF EN ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	10		#
Cuivre total au 1er jet	11D2-CP	0.054	mg/l Cu	ICP/MS après acidification et décantation	NF EN ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	2.0	1.0	#

11D2-CP

ANALYSE (D2.CP) D2 CU NI PB (ARS11-2020)

Eau respectant les limites et références de qualité fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 et par les articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-38 du code de la santé publique pour les eaux de consommation humaine pour les paramètres analysés.

Limites de Qualité : Les limites de qualité sont soit des limites de qualité réglementaires , soit des limites de qualité du client.

Les valeurs en gras, italiques et soulignées sont non conformes aux seuils indiqués dans le rapport d'analyse.

Si certains paramètres soumis à des seuils de conformité ne sont pas couverts par l'accréditation alors la déclaration de conformité n'est pas couverte par l'accréditation.

Didier BLANCHON Responsable de Laboratoire Strake